

<p style="text-align: center;"><b>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF</b></p> <p>18 158</p> <p>Departement <u>dues</u></p> <p>Commune <u>MANGRY</u></p>	<p style="text-align: center;"><b>MS7</b></p> <p>Séance du <u>11 août 2024</u></p> <p>N° <u>2024 - 04 - 024</u></p>
<p>Nombre de conseillers en exercice . . . . .</p> <p>Nombre de conseillers présents . . . . .</p> <p>Nombre de suffrages exprimés . . . . .</p>	<p style="text-align: center;"><u>14</u></p> <p style="text-align: center;"><u>11</u></p> <p style="text-align: center;"><u>10</u></p>

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Murielle BOUCIS, Maire adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Raïa URABAIN, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libelles	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés . . . . .		<u>120 960,82</u>				<u>120 960,82</u>
Opérations de l'exercice . . . . .	<u>198 571,37</u>	<u>71 315,76</u>	<u>843 192,16</u>	<u>1006 257,05</u>	<u>1041 763,53</u>	<u>1037 523,81</u>
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>198 571,37</b>	<b>152 276,58</b>	<b>843 192,16</b>	<b>1306 514,11</b>	<b>1041 763,53</b>	<b>1457 842,74</b>
Résultats de clôture . . . . .	<u>46 254,73</u>		<u>46 254,73</u>			<u>46 254,73</u>
Restes à réaliser . . . . .						
<b>TOTAUX CUMULÉS . . . . .</b>	<b>46 254,73</b>		<b>46 254,73</b>			<b>46 254,73</b>
<b>COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX</b>						
Résultats reportés . . . . .						
Opérations de l'exercice . . . . .						
<b>TOTAUX . . . . .</b>						
Résultats de clôture . . . . .						
Restes à réaliser . . . . .						
<b>TOTAUX CUMULÉS . . . . .</b>						
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS . . . . .</b>						

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5°

Ont signé au registre des délibérations : MM Alexandres BOUGIS, BOURMOURS, FONTENY,

LE BEUF, MATHU -

Messieurs BAILLY, BOMTOT, LEFEURE, PERIER, RAGOBERT -

Sceau de la mairie



Pour expédition conforme  
Le président,

*Mme adjointe*

*au cabinet et secrétaire  
de séance,*

*Murielle BOUGIS -*

(1) Les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ». Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».